



**PROagri**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOS\*

Une opportunité  
pour conforter  
ou faire évoluer  
vos pratiques

\*Obligatoire pour renouveler  
votre certiphyto



**Anticipez votre rendez-vous si vous avez  
votre certiphyto à renouveler en 2024.**

[www.ain.chambre-agriculture.fr](http://www.ain.chambre-agriculture.fr)



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
AIN**

# Conseil stratégique phytosanitaire

Chaque exploitation doit désormais réaliser son conseil stratégique phytosanitaire. Sans quoi, il lui est impossible de renouveler son Certiphyto et ainsi pouvoir acheter des produits phytopharmaceutiques.

Les exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE) de niveau 3 ou en Agriculture Biologique ou en cours de conversion sur la totalité de la surface sont exemptées.

**Un CSP c'est quoi ?** Il permet à l'exploitation de mener une réflexion autour de ses pratiques et de faire évoluer sa stratégie de protection des cultures.



**Un diagnostic complet de vos pratiques phytosanitaires,** vos atouts et contraintes d'exploitation.



**Un plan d'actions personnalisé,** avec des leviers adaptés à votre exploitation.



**Un échange autour de vos pratiques**



**Le plus de notre accompagnement**

Des ateliers sur les techniques alternatives.

S'il y a plusieurs «certiphyto décideurs» sur une même exploitation, le CSP est valable pour tous les agriculteurs de l'exploitation.



**Faites-en une opportunité pour anticiper les évolutions réglementaires et repenser votre système de protection des cultures.**

# Nos solutions : 4 formules adaptées à votre exploitation et vos attentes

## Nos Formules COLLECTIVES <sup>(1)</sup>

1

Vous réalisez votre diagnostic en groupe de 12 agriculteurs.

Les pistes d'actions sont travaillées collectivement et le plan d'actions personnalisé coconstruit.



1 journée collective

+ 2 ateliers techniques alternatives

461 €  
HT

### Exploitations de moins de 10 hectares traités

2

Vous réalisez votre diagnostic en groupe de 6 agriculteurs.

Les pistes d'actions sont travaillées collectivement et le plan d'actions coconstruit.



1/2 journée collective

275 €  
HT

## Inscriptions



ou <https://urlz.fr/przl>

(1) Quelle que soit l'option choisie, vous devez disposer de votre calcul d'IFT.  
Modalités et conditions de vente sur demande.



Vous devez disposer d'un CSP pour pouvoir renouveler votre certiphyto. Anticipez votre rendez-vous si vous avez à le renouveler en 2024.

# Nos Formules en INDIVIDUEL<sup>(1)</sup>

3

Un conseiller vous reçoit en rendez-vous individuel afin de réaliser le diagnostic et élaborer un plan d'actions personnalisé.

871 €  
HT



1 journée en rendez-vous individuel  
+ 2 ateliers techniques alternatives

4

La conseillère maraîchage remplit le diagnostic et réalise le bilan et le plan d'actions avec vous sur la base de vos données et de vos échanges.

472 €  
HT



3h30 en rendez-vous individuel sur  
votre exploitation

(1) Quelle que soit l'option choisie, vous devez disposer de votre calcul d'IFT.  
Modalités et conditions de vente sur demande.

## Vos interlocuteurs

**Chambre d'agriculture de l'Ain**  
Pôle Agronomie Environnement  
04 74 45 47 12 - 06 74 03 73 35  
agronomie@ain.chambagri.fr

**Pour la réalisation de votre  
CSP Maraîchage**  
Mélodie Pierrat  
06 78 82 07 68  
melodie.pierrat@ain.chambagri.fr



[www.ain.chambre-agriculture.fr](http://www.ain.chambre-agriculture.fr)



La Chambre d'agriculture de l'Ain est agréée par le Ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (n° d'agrément IF 01762). Elle est également titulaire d'un contrat d'assurance n° 10010167d/2078 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.



Ne pas jeter sur la voie publique